



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 13 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM CURETTI - FAGUET - TACCONE - VERNHES - MMES FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JACQUET (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. Olivier DUVAL.

N° 2018/35

Objet : Centre technique à Lautrec : plan de financement pour la création d'un bâtiment avec toiture photovoltaïque, implantation de trois mâts d'éclairages solaires et réhabilitation des services techniques de la CCLPA à Lautrec

La loi de finances pour 2018 a pérennisé la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

Les premières instructions de mise en œuvre du préfet de région viennent de nous parvenir et nous sommes invités à déposer dès maintenant nos projets pour la programmation 2018.

Le projet de création d'un bâtiment de 900 m² avec une toiture photovoltaïque de 700 m², l'implantation de trois mâts d'éclairages solaires et la réhabilitation des services techniques de la CCLPA à Lautrec dont les travaux vont débiter en 2018 peut entrer dans ce dispositif. En effet, le « développement des énergies renouvelables » fait partie des grandes priorités d'investissement de la DSIL.

Monsieur le Président propose donc de réviser le plan de financement et de le présenter comme ci-dessous :

Etat (27,17 %)	244.496,00 € (DETR)
Etat (25 %)	224.994,41 € (DSIL)
Conseil Régional (1,67 %)	15.000,00 €
Conseil Départemental (16,27 %)	146.427,00 €
CCLPA (29,89 %)	<u>269.060,23 €</u>
	899.977,64 € H.T.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le plan de financement pour la création d'un bâtiment avec toiture photovoltaïque, l'implantation de trois mâts d'éclairages solaires et la réhabilitation des services techniques de la CCLPA à Lautrec comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement pour la création d'un bâtiment avec toiture photovoltaïque, l'implantation de 3 mâts d'éclairages solaires et la réhabilitation des services techniques de la CCLPA à Lautrec, comme détaillé ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 28/03/2018

Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le 28/03/2018

ID : 081-200034056-20180313-D2018_35-DE

SLOW

- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter la subvention prévue,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2018.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 27 mars 2018.



Le Président,

Raymond GARDELLE

